



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Centralisation de l'école, il faut inverser la tendance !

Un regard attentif sur l'organisation des classes dans le cercle scolaire du Val-de-Travers ne peut pas nous laisser inactifs devant cet éloquent constat: de moins en moins d'enfants égaient les collèges de nos plus petits villages, des collèges ont dû fermer, d'autres sont menacés, leurs infrastructures comme les salles de classe et de gymnastique sont sous-utilisées. Paradoxalement, à Fleurier et à Couvet, on réorganise, on déménage, on optimise, cela pour libérer des salles de classe; on transporte des élèves pour leurs leçons de gymnastique dans le Vallon... Fleurier et Couvet débordent !

Comment inverser la tendance? Comment faire pour augmenter le nombre d'élèves dans les classes des petits villages et en libérer à Fleurier et à Couvet? Qu'allons-nous faire quand les projets urbanistiques à Fleurier et à Couvet commenceront à nous amener encore plus d'élèves dans ces villages qui ont déjà atteint la limite d'utilisation de leurs infrastructures scolaires?

Comme il l'a déjà communiqué peu avant Noël à son législatif, le Conseil communal considère que

pour soutenir cette augmentation démographique future et si convoitée, il doit redistribuer les cartes pour lisser les effectifs de classes, pour mieux utiliser les infrastructures, pour éviter des classes trop remplies, et d'autres trop peu. Une solution pourrait bien se trouver dans l'extension de l'offre parascolaire à d'autres villages, la situation actuelle n'étant certes pas étrangère à la concentration des élèves à Fleurier, à Môtiers et à Couvet.

En marge de ces considérations organisationnelles, le Conseil communal est convaincu des avantages que pourrait offrir à nos élèves l'application du programme cantonal «PRIMA». Ce concept vise à installer une ou plusieurs filières d'enseignement de l'allemand par immersion partielle dans notre cercle scolaire. Ce programme, suivi scientifiquement par le Service cantonal de l'enseignement obligatoire, pourra permettre à nos enfants de disposer de compétences linguistiques plus grandes, qui leur permettront d'être mieux armés pour les défis qui les attendent, ceux du post-obligatoire ou de leur carrière professionnelle.

## ANNONCES

### Restrictions de circulation

#### Arrêté temporaire concernant la circulation routière, Travers

Durant la période des travaux de réaménagement de la route principale H10, les dispositions suivantes de circulation sont prises :

La circulation est interdite aux véhicules automobiles et aux motocycles, dès l'intersection de la rue du Pont, excepté riverains et ECOPOINT.

La circulation est interdite aux véhicules automobiles et aux motocycles, dès l'intersection à la hauteur du viaduc du Crêt de l'Anneau en direction du lieu-dit "Sur le Vau", excepté riverains.

Les présentes dispositions entrent en vigueur dès le 3 avril 2018 et jusqu'à la fin des travaux, prévues le 30 novembre 2018.

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

#### Arrêté temporaire concernant la circulation routière, Travers (H10) :

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la route principale H10, les dispositions suivantes de circulation sont prises :

Des signaux « Interdiction de circuler dans les deux sens » sont posés à la hauteur de l'intersection des rues de la Gare et Miéville et à la hauteur de l'immeuble n° 1 de la rue de la Gare. Un signal « Impasse » est placé à l'intersection des rues de la Gare et du Temple.

Des signaux « Interdiction d'obliquer à droite » et (OSR 2.43) « Interdiction d'obliquer à gauche » sont posés à la hauteur de l'intersection des rues Miéville (H10) et de la Gare.

Un signal « Accès interdit » est posé au nord de l'immeuble n° 10 de la rue Miéville et un signal « Impasse » est placé à l'intersection des rues des Breuils et du Temple.

Des signaux « Interdiction de circuler dans les deux sens », avec plaque complémentaire « Excepté riverains », sont posés à la hauteur de l'intersection des rues du Temple et de la Colombière et à la hauteur de l'immeuble n° 16 de la rue Miéville (Château).

Les signaux « Interdiction de circuler dans les deux sens » sont supprimés sur la rue de la Colombière.



Hommage à Daniel Schelling – Première équipe du Club des Patineurs, 1960 (7/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



## Echo des autorités

### De nouvelles têtes au camping

Changement de gérance au camping du Val-de-Travers. Après avoir tenu la maison pendant de nombreuses années, Steve «Hollen» Aeschbacher a souhaité mettre un terme à cette activité. Pour lui succéder, le Conseil communal a choisi une nouvelle

gérante, Eugénie Mahieu, de Fleurier, qui avait notamment tenu par le passé le restaurant des Arcades, à Fleurier, et L'Auberge des Fées, à Buttes. Elle collaborera avec Katia Ruffieux, qui dispose elle aussi de plusieurs expériences dans le domaine.

La réouverture des lieux s'est faite le 1<sup>er</sup> avril dernier. Le Conseil communal leur souhaite plein succès et remercie le gérant précédent pour le travail accompli. Propriété de la commune de Val-de-Travers, le camping bénéficie d'une subvention versée par les trois communes de la région.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Distribution de compost

Compost gratuit pour votre jardin potager

La population de la commune de Val-de-Travers est invitée à venir chercher gratuitement du compost pour le jardin potager auprès de l'entreprise Agri Bio

Val SA, Clos-Donzel 11 à Fleurier, à la date suivante :

**Samedi 7 avril 2018**

**de 9 h à 11 h 30**

Chaque personne se munira d'un récipient pour le transport de son compost.

La distribution aura lieu uniquement à cette date.

Le signal « Accès interdit » et la signal « Impasse » sont supprimés sur la rue de Bourgogne.

Des signaux « Interdiction de parquer » sont posés sur les rues de Bourgogne et du Verger.

Cette mesure provisoire de restriction de la circulation est valable à partir du 3 avril jusqu'au 31 mai 2018.

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

### Mise au concours

Le Conseil communal met au concours un poste de patrouilleur scolaire (H/F) pour le village de Travers. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/ressources-humaines/>

## EN BREF

**Les travaux ont repris sur la H10 à Travers - Depuis le 3 avril et jusqu'à fin novembre**

L'exécution se déroulera en plusieurs étapes. Le principe de circulation routière se fera par demi-chaussée, avec trafic alterné à l'aide de feux de circulation.

Les personnes de contact pendant les travaux sont :

Direction générale des travaux, RWB Neuchâtel SA, Marion Perriard 079 705 53 24

Contremaître Rui Da Silva, entreprise S. Facchinetti SA, 079 949 16 00 (pendant les heures ouvrables)

Service de piquet de l'entreprise S. Facchinetti SA, 032 720 12 12

